

D'ultimes manœuvres pour repêcher le Ceta

► Le Ceta est-il coulé par le vote wallon ?
► La messe n'est peut-être pas définitivement dite.

Est maintenant ? C'est fini ? La messe est dite ? Plusieurs sources informées en doutent. Le « non » wallon opposé vendredi au Ceta ne signifierait pas illico la fin de la partie. Le refus « n'est pas un enterrement ou un veto définitif », a d'ailleurs signalé lui-même le ministre-président wallon Paul Magnette.

Il reste 72 heures pour « sauver le soldat Ceta » : les ministres européens en charge du Commerce sont bel et bien toujours convoqués en Conseil extraordinaire mardi, à 9 heures. Et ils sont toujours, officiellement, censés adopter les décisions nécessaires pour la conclusion, la signature et l'application provisoire du deal, ce vaste accord libre-échangiste conclu avec le Canada

par la Commission européenne au nom des 28 Etats membres de l'Union européenne. Or, l'unanimité des Vingt-Huit est normalement requise...

D'ici mardi, « il y a un processus qui est en train de se développer. Ce processus est en cours. Le travail est en cours, s'est borné à signaler, dans toutes les langues, le porte-parole de la Commission. Je n'ai strictement rien à ajouter ». C'est lundi, lors d'une ultime réunion de coordination intrabélge entre les responsables du dossier au niveau du gouvernement fédéral et des entités fédérées (la dixième depuis début juillet, si l'on compte bien), que la position définitive de la Belgique sera arrêtée.

« Un week-end, c'est très long... », souligne un diplomate européen. Les motions franco-

phones belges anti-Ceta ont été votées par les Parlements mais, en définitive, ce sont les gouvernements qui décident – ils sont six autour de la table (fédéral, Flandre, wallon, bruxellois, germanophone et de la communauté française). Les contacts vont vraisemblablement se poursuivre entre les exécutifs. Comme entre capitales, d'ici mardi. Paul Magnette est déjà parti consulter l'Élysée vendredi soir, en son temps dans la position du « mouton noir » (ou de la courageuse avant-garde, c'est selon !) lors du « non » au référendum de mai 2005 sur la Constitution européenne. A Paris, on veut torpiller le TTIP avec les États-Unis pour mieux vanter le Ceta : sous prétexte d'un « bel accord », c'est surtout un deal qui fait saliver les in-

térêts commerciaux français... Un émissaire du gouvernement canadien a d'ailleurs été dépêché à Paris. Et la Commission, aussi, ne devrait pas chômer. « Une chose est certaine : la Commission veut que le Ceta soit signé », nous dit l'euro-

députée Marie Arena (PS), seule belge à siéger à la commission du commerce international du Parlement européen.

Pour autant, nos interlocuteurs se perdent en conjecture sur les possibilités de renverser la donne. Quel lapin sortir du chapeau ? Renégocier ? « Le traité est fermé, balaie une source. Et si on renégocie pour les Wallons, pourquoi les autres ne le demanderaient-ils pas ? D'autres pays ont des problèmes... Cela ne se terminerait jamais ». « Il faut voir ce que le PS et le CDH demanderaient en échange, sans perdre totalement la face. Ce n'est pas clair... », nous dit une autre source, qui pense que la Commission a sous-estimé le « risque » wallon. « Une déclaration beaucoup plus précise, avec des garanties article par article problématique : mais y a-t-il une

volonté de négocier ? », s'interroge Arena. Qui n'exclut cependant pas « une entourloupe au niveau du Conseil » des ministres de l'UE si le veto francophone est maintenu. « Ce serait engager un rapport de force, dommageable. Si les Wallons ne représentent que 3,5 millions de la population européenne, il y en a des millions d'autres qui pensent exactement la même chose ».

D'ultimes manœuvres seraient envisagées par sauter l'obstacle parce que les enjeux sont de taille. Pas seulement pour le (big) business. Le Premier ministre libéral canadien Trudeau glose déjà sur la liliputisation de l'UE. Et la Commission européenne a un sacré problème.

Si les Parlements ont leur légitimité, leurs éventuels blocages compliquent de facto sérieusement l'ambition de mener une politique commerciale commune, qui puisse « atterrir ». La Commission voudrait évidemment pouvoir mener à bien ce travail, pour lequel elle dispose de la compétence exclusive, renforcée par le traité de Lisbonne. Celui-ci lui a conféré aussi la compétence sur les investissements étrangers (et plus seulement sur le commerce des marchandises et des services). C'est d'ailleurs le mécanisme permettant à un investisseur de traîner un Etat devant une cour ad hoc, même revu, qui a cristallisé bien des oppositions, éventuellement idéologiques, à cet « agenda néolibéral ».

Le sommet européen de jeudi et vendredi de la semaine à venir se penchera sur la politique commerciale de l'UE. Dans le projet de conclusion rédigé cette semaine, le Ceta est évidemment entre crochets : c'est la bouteille à l'encre. Le soutien à une « politique commerciale ambitieuse » est prévu. Mais « on a un petit problème en Belgique. Cela va influencer le débat. Difficile d'avoir des conclusions sur une politique ambitieuse si la Belgique ne peut

pas signer le Ceta... », relève le diplomate européen.

Il n'est pas exclu qu'un Etat membre ou l'autre soulève la question de la procédure de décision pour conclure des accords commerciaux. La Commission voulait que le Ceta soit considéré comme un accord exclusivement « UE », arguant que la démocratie est garantie par le mandat conféré par des gouvernements élus et que le résultat final est soumis au vote du Parlement européen. Ce sont les Etats membres qui ont demandé qu'il soit

« mixte », relevant de compétences partagées entre UE et Etats membres. La Commission aurait pu s'obstiner : l'unanimité requise pour renverser son point de vue n'était pas acquise. Mais elle a préféré suivre la demande de la majorité de capitales, dont les poids lourds Paris et Berlin... et la Belgique. L'exécutif européen faisait le pari de calmer les critiques en proposant la mixité, avec application provisoire de l'accord puis ratification des Parlements. Malgré cela, patatras ! ■

PHILIPPE REGNIER

« De cette façon, le gouvernement wallon s'isole. L'atteinte à la réputation est énorme »

GEERT SCOURGEOIS

Paul Magnette applaudit, juste après son allocution en séance plénière extraordinaire au Parlement wallon. © PHOTONNEWS

Wallonie Le « non, mais... » laisse la porte ouverte à des négociations

Vendredi en fin de matinée, sous les regards intrigués de journalistes venus de toute l'Europe, les députés wallons ont adopté une motion par laquelle ils enjoignent au gouvernement régional de ne pas autoriser Didier Reynnders (MR), le ministre des Affaires étrangères, à signer le traité économique et commercial négocié entre l'Europe et le Canada (Ceta). Il en sera fait ainsi.

Les positions sont restées figées au terme d'un débat passionné et parfois houleux. PS, CDH, Ecolo et PTB sont favorables à cette attitude inflexible : « Ce traité va modifier notre manière de légiférer en laissant une place inédite aux milieux d'affaires et aux entreprises », selon Hélène Ryckmans (Ecolo). Seule l'opposition MR souhaite la signature du traité : « C'est un jour noir pour la Wallonie », a expliqué Virginie Defrang-Firquet. Les Canadiens ont prévenu : l'attitude

wallonne aura des conséquences négatives. » Résultat du vote sur la motion : 46 oui, 16 non et une abstention.

« Nos réticences ne sont pas celles d'un petit village gaulois qui ferait de la résistance. Elles témoignent d'une grande vitalité démocratique, a développé le ministre-président Paul Magnette (PS). Ce traité pose des questions de principe. Il nous impose un devoir de vigilance sans lequel nous nous isolerions un peu plus de la société civile. Tout l'art politique consiste à savoir utiliser les responsabilités dont on dispose pour faire évoluer les choses. Il est impossible de tout accepter. »

Les derniers mots du ministre-président ont été très applaudis : « Je dirai tout à l'heure au ministre des Affaires étrangères que le parlement a réexaminé la déclaration interprétative de ce traité. Celle-ci n'offre pas de garanties suffisantes. Nous lui refusons donc les pleins

pouvoirs : la Belgique ne signera pas ce traité le 27 octobre ! »

Rideau ? Pas si sûr... Le Carolo laisse en effet la porte des négociations entrouverte : « Ce refus n'est pas un enterrement ou un veto définitif. Je lance un appel à de nouvelles négociations, mais sur des bases différentes. Nous réclamons une nouvelle méthode de travail, qui vaudra pour l'ensemble des négociations bilatérales à l'avenir. » La motion évoque des processus inclusifs, transparents et démocratiques, condition sine qua non d'un déblocage.

Chaque jour, les autorités wallonnes reçoivent des nouveaux éléments d'interprétation du traité. Paul Magnette est sollicité (harcelé ?) par de nombreux dirigeants européens. La Wallonie se laissera-t-elle convaincre avant la date du 27 octobre ? La perspective n'est pas complètement à exclure. ■

ÉRIC DEFFET

Jean De Ruyt « Quelle image tout cela donne de la Belgique ! »

ENTRETIEN

Ancien ambassadeur de Belgique, Jean De Ruyt est aujourd'hui « senior advisor » (conseiller associé) au cabinet juridique Covington & Burling. Nous lui avons demandé ce qu'il pensait du « non » du parlement wallon.

La position wallonne, un sérieux problème ?

La Belgique a toujours été favorable au commerce international et à des accords avec des pays tiers. Nous avons toujours fait confiance à l'Union européenne comme négociateur. Depuis le début, on a confié à la Commission européenne le soin de conclure des accords de ce genre-là. Nous avons un système de coordination très bien organisé au niveau des ministres des Affaires

étrangères. Cette négociation s'est d'ailleurs terminée il y a deux, trois ans sans qu'il n'y ait eu le moindre problème avec aucun de nos parlements régionaux. Et puis, tout à coup, on a vu monter une vague d'opposition qui, en fait, ne s'adresse pas à l'accord avec le Canada lui-même ; mais est une sorte de rejet de l'ensemble de l'effort visant à conclure un accord de commerce avec les pays tiers.

Le TTIP entre autres...

Oui, on sent qu'il y a tout un mouvement de remise en cause de ces accords. Il ne faut pas oublier que si on fait ça, c'est parce que la libéralisation du commerce mondial au niveau de l'OMC a échoué. La première option, c'était de faire tout ça au niveau multilatéral. Si on est obligé maintenant de le faire pays par pays, c'est parce qu'on n'a pas pu le faire au niveau multilatéral. Je comprends le mouvement d'opposition. Je comprends qu'il y ait des arguments ponctuels et des précautions qui doivent être prises. En ce qui concerne l'accord avec le Canada, il faut savoir que c'est un des pays qui est le plus proche de nous pour la protection environnementale, pour la protection sociale, etc. Comme le disent les Canadiens : si l'Union européenne ne parvient même pas à faire un accord avec le Canada, on peut oublier tout le développement du commerce international. Avec toutes les conséquences que ça a pour l'emploi.

Au niveau belge, la procédure est particulièrement complexe...

Nous restons donc les seuls à ne pas accepter que le traité soit signé. Nous prenons une responsa-

bilité extrêmement grave qui va beaucoup plus loin que nos relations avec le Canada, qui va beaucoup plus loin que les accords de commerce. On peut même dire qu'elle concerne l'avenir de l'Union européenne, puisque la possibilité de conclure des accords internationaux était une des dimensions fondamentales de l'intégration européenne. Si on empêche la signature le 27 octobre, nous prenons une responsabilité énorme. Dans tous les pays, ces problèmes se sont posés et les négociations ont été les plus transparentes. Et finalement, on a trouvé des formules qui rencontraient les problèmes de tout le monde. En général, la Belgique n'est pas le pays qui est à la pointe de la dernière virgule qu'on met dans un accord. Au contraire, nous essayons souvent de trouver des arrangements. Ce qui se passe maintenant va à l'opposé de ce qui est notre attitude traditionnelle. Or, le gouvernement fédéral s'est engagé à ne pas signer l'accord si les gouvernements régionaux ne signaient pas. Chacun s'est paralysé. Il ne s'agit pas de ratifier l'accord mais de le signer et le fédéral pourrait très bien le faire tout seul de son côté.

Le fédéral pourrait passer outre ?

A lui de prendre ses responsabilités... Le système institutionnel belge n'empêche pas, malgré la réticence des parlements, de trouver une formule qui permet de signer avec les Canadiens. On ne parle pas de ratification définitive mais d'une mise en œuvre provisoire. On a toujours la possibilité de bloquer. Un des problèmes, c'est que Charles Michel a d'autres problèmes à régler pour le moment. En attendant, quelle image cela donne de la Belgique ! Nous sommes incapables de nous mettre d'accord entre nous. Si on bloque ceci, on va provoquer une nouvelle crise au niveau européen. Il va falloir réagir.

Que peut-il se passer d'ici au 27 octobre prochain ?

Demander qu'on renégocie avec le Canada, c'est pratiquement impossible. Cela fait des années qu'on négocie et un accord a été conclu. La question du tribunal pour les investissements est redevenue politique à cause du TTIP. Et on l'a rouvert pour introduire une formule plus satisfaisante. Mais pour tout le reste, tout était terminé. ■

Propos recueillis par
PHILIPPE DE BOECK

DES RÉPERCUSSIONS MALAISÉES À CHIFFRER

Le commerce continuera... plus ou moins facilement

Les relations commerciales Wallonie-Canada concernent surtout les produits chimiques et la pharmacie (61 % des exportations wallonnes en 2015). L'enjeu de l'accord commercial de libre-échange Ceta ? « *Les multinationales n'ont pas vraiment besoin d'un accord de libre-échange, explique un expert du marché américain à l'Awex (agence wallonne pour l'exportation). Elles ont les*

moyens de s'adapter aux différents types de marchés. Celles qui en ont le plus besoin, ce sont nos PME qui sont confrontées à des difficultés réglementaires, de certifications, d'adaptations à des normes industrielles complexes et à une administration chronophage et coûteuse. » À l'Awex, la position du Canada dans les exportations wallonnes (0,31 % !) conforte l'idée que les PME y ont des parts de marchés à gagner, ce que le Ceta favorise, notamment via l'accès aux marchés publics jusqu'ici très protégés,

ou la reconnaissance de certaines professions libérales. « *D'autant que le Canada a des valeurs, comme la défense des services publics ou de l'environnement, assez proches de nous.* » Le texte du Ceta répond très largement aux questions posées par le Parlement wallon, détaille Didier Paquot, directeur du département économie à l'Union wallonne des entreprises (UWE). Qui souligne que « *1.400 traités européens contiennent déjà des clauses de recours à un arbitrage indépendant (NDLR : un des principaux*

reproches côté wallon), dans des circonstances très spécifiques, 10 % de ces clauses ont été activées depuis lors et seulement 10 % de celles-ci ont donné lieu à des compensations financières ». Si le Ceta n'est pas signé ? Le risque reste limité à un manque à gagner sur une croissance potentielle à l'exportation. Et le prix d'une réputation...

ÉRIC RENETTE

Wallonie Le « non, mais... » laisse la porte ouverte à des négociations

Vendredi en fin de matinée, sous les regards intrigués de journalistes venus de toute l'Europe, les députés wallons ont adopté une motion par laquelle ils enjoignent au gouvernement régional de ne pas autoriser Didier Reynders (MR), le ministre des Affaires étrangères, à signer le traité économique et commercial négocié entre l'Europe et le

tude wallonne aura des conséquences négatives. » Résultat du vote sur la motion : 46 oui, 16 non et une abstention.

« *Nos réticences ne sont pas celles d'un petit village gaulois qui ferait de la résistance. Elles témoignent d'une grande vitalité démocratique, a développé le ministre-président Paul Magnette (PS). Ce traité pose des questions*

Belgique ne signera pas ce traité le 27 octobre ! »

Rideau ? Pas si sûr... Le Carolo laisse en effet la porte des négociations entrouverte : « *Ce refus n'est pas un enterrement ou un veto définitif. Je lance un appel à de nouvelles négociations, mais sur des bases différentes. Nous réclamons une nouvelle méthode de travail, qui vaudra pour l'en-*

Canada (Ceta). Il en sera fait ainsi.

Les positions sont restées figées au terme d'un débat passionné et parfois houleux. PS, CDH, Ecolo et PTB sont favorables à cette attitude inflexible : « *Ce traité va modifier notre manière de légiférer en laissant une place inédite aux milieux d'affaires et aux entreprises* », selon Hélène Ryckmans (Ecolo). Seule l'opposition MR souhaite la signature du traité : « *C'est un jour noir pour la Wallonie, a expliqué Virginie Defrang-Firquet. Les Canadiens ont prévenu : l'atti-*

de principe. Il nous impose un devoir de vigilance sans lequel nous nous isolerions un peu plus de la société civile. Tout l'art politique consiste à savoir utiliser les responsabilités dont on dispose pour faire évoluer les choses. Il est impossible de tout accepter. »

Les derniers mots du ministre-président ont été très applaudis : « *Je dirai tout à l'heure au ministre des Affaires étrangères que le parlement a réexaminé la déclaration interprétative de ce traité. Celle-ci n'offre pas de garanties suffisantes. Nous lui refusons donc les pleins pouvoirs : la*

semble des négociations bilatérales à l'avenir. » La motion évoque des processus inclusifs, transparents et démocratiques, condition sine qua non d'un déblocage.

Chaque jour, les autorités wallonnes reçoivent des nouveaux éléments d'interprétation du traité. Paul Magnette est sollicité (harcelé ?) par de nombreux dirigeants européens. La Wallonie se laissera-t-elle convaincre avant la date du 27 octobre ? La perspective n'est pas complètement à exclure. ■

ÉRIC DEFFET

D'ultimes manœuvres pour repêcher le Ceta

► Le Ceta est-il coulé par le vote wallon ?
► La messe n'est peut-être pas définitivement dite.

Et maintenant ? C'est fini ? La messe est dite ? Plusieurs sources informées en doutent. Le « non » wallon opposé vendredi au Ceta ne sifflerait pas illico la fin de la partie. Le refus « n'est pas un enterrement ou un veto définitif », a d'ailleurs signalé lui-même le ministre-président wallon Paul Magnette.

Il reste 72 heures pour « sauver le soldat Ceta » : les ministres européens en charge du Commerce sont bel et bien toujours convoqués en Conseil extraordinaire mardi, à 9 heures. Et ils sont toujours, officiellement, censés adopter les décisions nécessaires pour la conclusion, la signature et l'application

provisoire du deal, ce vaste accord libre-échangiste conclu avec le Canada par la Commission européenne au nom des 28 États membres de l'Union européenne. Or, l'unanimité des Vingt-Huit est normalement requise...

D'ici mardi, « il y a un processus qui est en train de se développer. Ce processus est en cours. Le travail est en cours, s'est borné à signaler, dans toutes les langues, le porte-parole de la Commission. Je n'ai strictement rien à ajouter ». C'est lundi, lors d'une ultime réunion de coordination intra-belge entre les responsables du dossier au niveau du gouvernement fédéral et des entités fédérées (la dixième depuis début juillet, si l'on compte bien), que la position définitive de la Belgique sera arrêtée.

« Un week-end, c'est très long... », souligne un diplomate européen. Les motions francophones belges anti-Ceta ont été votées par les Parlements mais, en définitive, ce sont les gouvernements qui décident - ils sont six autour de la table (fédéral, Flandre, wallon, bruxellois, germanophone et de la communauté française). Les contacts vont vraisemblablement se poursuivre

entre les exécutifs. Comme entre capitales, d'ici mardi. Paul Magnette est déjà parti consulter l'Élysée vendredi soir, en son temps dans la position du « mouton noir » (ou de la courageuse avant-garde, c'est selon !) lors du « non » au référendum de mai 2005 sur la Constitution européenne. A Paris, on veut torpiller le TTIP avec les États-Unis pour mieux vanter le Ceta : sous prétexte d'un « bel accord », c'est surtout un deal qui fait saliver les intérêts commerciaux français... Un émissaire du gouvernement canadien a d'ailleurs été dépêché à Paris. Et la Commission, aussi, ne devrait pas chômer. « Une chose est certaine : la Commission veut que le Ceta soit signé ! », nous dit l'eurodéputée Marie

Arena (PS), seule belge à siéger à la commission du commerce international du Parlement européen.

Pour autant, nos interlocuteurs se perdent en conjecture sur les possibilités de renverser la donne. Quel lapin sortir du

chapeau ? René-gocier ? « Le traité est fermé, balalaie une source. Et si on renégocie pour les Wallons, pourquoi les autres ne le demanderaient-ils pas ? D'autres pays ont des problèmes... Cela ne se terminerai jamais ». « Il faut voir ce que le PS et le CDH demanderaient en échange, sans perdre totalement la face. Ce n'est pas clair... », nous dit une autre source, qui pense que la Commission a sous-estimé le « risque » wallon.

« Une déclaration beaucoup plus précise, avec des garanties article par article problématiques : mais y a-t-il une volonté de négocier ? », s'interroge Arena. Qui n'exclut cependant pas « une entente au niveau du Conseil » des ministres de l'UE si le veto francophone est maintenu. « Ce serait engager un rapport de force, domageable. Si les Wallons ne représentent que 3,5 millions de la population européenne, il y en a des millions d'autres qui pensent exactement la même chose ».

D'ultimes manœuvres seraient envisagées par sauter l'obstacle parce que les enjeux sont de taille. Pas seulement pour le (big) business. Le Premier ministre libéral canadien Trudeau glose déjà sur la liliputisation de l'UE. Et la Commission européenne a un sacré problème.

Si les Parlements ont leur légitimité, leurs éventuels blocages compliquent de facto sérieusement l'ambition de mener une politique commerciale commune, qui puisse « atterrir ». La Commission voudrait évidemment pouvoir mener à bien ce travail, pour lequel elle dispose de la compétence exclusive, renforcée par le traité de Lisbonne.

Le sommet européen de jeudi et vendredi de la semaine à venir se penchera sur la politique commerciale de l'UE. Dans le projet de conclusion rédigé cette semaine, le Ceta est évidemment entre crochets : c'est la bouteille à l'encre. Le soutien à une « politique commerciale ambitieuse » est prévu. Mais « on a un petit problème en Belgique. Cela va influencer le débat. Difficile d'avoir des conclusions sur une politique ambitieuse si la Belgique ne peut pas signer le Ceta... », relève le diplomate européen.

Il n'est pas exclu qu'un Etat membre ou l'autre soulève la question de la procédure de décision pour conclure des accords commerciaux. La Commission voulait que le Ceta soit considéré comme un accord exclusivement « UE », arguant que la démocratie est garantie par le mandat conféré par des gouvernements élus et que le résultat final est soumis au vote du Parlement européen. Ce sont les États membres qui ont demandé qu'il soit

« mixte », relevant de compétences partagées entre UE et États membres. La Commission aurait pu s'obstiner : l'unanimité requise pour renverser son point de vue n'était pas acquise. Mais elle a préféré suivre la demande de la majorité de capitales, dont les poids lourds Paris et Berlin... et la Belgique. L'exécutif européen faisait le pari de calmer les critiques en proposant la mixité, avec application provisoire de l'accord puis ratification des Parlements. Malgré cela, patatras ! ■

PHILIPPE REGNIER

« De cette façon, le gouvernement wallon s'isole. L'atteinte à la réputation est énorme »

GEERT BOJERGEIS

« Une agriculture de qualité, ça ne se négocie pas »

LE MINISTRE RENÉ COLLIN

DES RÉPERCUSSIONS MALAISÉES À CHIFFRER

Le commerce continuera... plus ou moins facilement

Les relations commerciales Wallonie-Canada concernent surtout les produits chimiques et la pharmacie (61 % des exportations wallonnes en 2015). L'enjeu de l'accord commercial de libre-échange Ceta ? « Les multinationales n'ont pas vraiment besoin d'un accord de libre-échange, explique un expert du marché américain à l'Awex (agence wallonne pour l'exportation). Elles ont les moyens de s'adapter aux différents types de marchés. Celles qui en ont le plus besoin, ce sont nos PME qui sont confrontées à des difficultés

réglementaires, de certifications, d'adaptations à des normes industrielles complexes et à une administration chronophage et coûteuse. » À l'Awex, la position du Canada dans les exportations wallonnes (0,31 % !) conforte l'idée que les PME y ont des parts de marchés à gagner, ce que le Ceta favorise, notamment via l'accès aux

marchés publics jusqu'ici très protégés, ou la reconnaissance de certaines professions libérales. « D'autant que le Canada a des valeurs, comme la défense des services publics ou de l'environnement, assez proches de nous. » Le texte du Ceta répond très largement aux questions posées par le Parlement

wallon, détaille Didier Pation, directeur du département économie à l'Union wallonne des entreprises (UWE). Qui souligne que « 1.400 traités européens

contiennent déjà des clauses de recours à un arbitrage indépendant (NDLR : un des principaux reproches côté wallon), dans des circonstances très spécifiques, 10 % de ces clauses ont été activées depuis lors et seulement 10 % de celles-ci ont donné lieu à des compensations financières ». Si le Ceta n'est pas signé ? Le risque reste limité à un manque à gagner sur une croissance potentielle à l'exportation. Et le prix d'une réputation...

ÉRIC RENETTE

Jean De Ruyt « Quelle image tout cela donne de la Belgique ! »

Ancien ambassadeur de Belgique, Jean De Ruyt est aujourd'hui « senior advisor » (conseiller associé) au cabinet juridique Covington & Burling. Nous lui avons demandé ce qu'il pensait du « non » du parlement wallon.

La position wallonne, un sérieux problème ?

La Belgique a toujours été favorable au commerce international et à des accords avec des pays tiers. Nous avons toujours fait confiance à l'Union européenne comme négociateur. Depuis le début, on a confié à la Commission européenne le soin de conclure des accords de ce genre-là. Nous avons un système de coordination très bien organisé au niveau des ministres des Affaires étrangères. Cette négociation s'est d'ailleurs terminée il y a deux, trois ans sans qu'il n'y ait eu le moindre problème avec aucun de nos parlements régionaux. Et puis, tout à coup, on a vu monter une vague d'opposition qui, en fait, ne s'adresse pas à l'accord avec le Canada lui-même ; mais est une sorte de rejet de l'ensemble de l'effort visant à conclure un accord de commerce avec les pays tiers.

Le TTIP entre autres...

Oui, on sent qu'il y a tout un mouvement de remise en cause de ces

accords. Il ne faut pas oublier que si on fait ça, c'est parce que la libéralisation du commerce mondial au niveau de l'OMC a échoué. La première option, c'était de faire tout ça au niveau multilatéral. Si on est obligé maintenant de le faire pays par pays, c'est parce qu'on n'a pas pu le faire au niveau multilatéral. Je comprends le mouvement d'opposition. Je comprends qu'il y ait des arguments ponctuels et des précautions qui doivent être prises. En ce qui concerne l'accord avec le Canada, il faut savoir que c'est un des pays qui est le plus proche de nous pour la protection environnementale, pour la protection sociale, etc. Comme le disent les Canadiens : si l'Union européenne ne parvient même pas à faire un accord avec le Canada, on peut oublier tout le développement du commerce international. Avec toutes les conséquences que ça a pour l'emploi.

Au niveau belge, la procédure est particulièrement complexe...

Nous restons donc les seuls à ne pas accepter que le traité soit signé. Nous prenons une responsabilité extrêmement grave qui va beaucoup plus loin que nos relations avec le Canada, qui va beaucoup

plus loin que les accords de commerce. On peut même dire qu'elle concerne l'avenir de l'Union européenne, puisque la possibilité de conclure des accords internationaux était une des dimensions fondamentales de l'intégration européenne. Si on empêche la signature le 27 octobre, nous prenons une responsabilité énorme. Dans tous les pays, ces problèmes se sont posés et les négociations ont été les plus transparentes. Et finalement, on a trouvé des formules qui rencontraient les problèmes de tout le monde. En général, la Belgique n'est pas le pays qui est à la pointe de la dernière virgule qu'on met dans un accord. Au contraire, nous essayons souvent de trouver des arrangements. Ce qui se passe maintenant va à l'opposé de ce qui est notre attitude traditionnelle. Or, le gouvernement fédéral s'est engagé à ne pas signer l'accord si les gouvernements régionaux ne signaient pas. Chacun s'est paralysé. Il ne s'agit pas de ratifier l'accord mais de le signer et le fédéral pourrait très bien le faire tout seul de son côté.

Le fédéral pourrait passer outre ?

A lui de prendre ses responsabilités... Le système institutionnel belge n'empêche pas, malgré la réti-

cence des parlements, de trouver une formule qui permet de signer avec les Canadiens. On ne parle pas de ratification définitive mais d'une mise en œuvre provisoire. On a toujours la possibilité de bloquer. Un des problèmes, c'est que Charles Michel a d'autres problèmes à régler pour le moment. En attendant, quelle image cela donne de la Belgique ! Nous sommes incapables de nous mettre d'accord entre nous. Si on bloque ceci, on va provoquer une nouvelle crise au niveau européen. Il va falloir réagir.

Que peut-il se passer d'ici au 27 octobre prochain ?

Demander qu'on renégocie avec le Canada, c'est pratiquement impossible. Cela fait des années qu'on négocie et un accord a été conclu. La question du tribunal pour les investissements est redevenue politique à cause du TTIP. Et on l'a rouvert pour introduire une formule plus satisfaisante. Mais pour tout le reste, tout était terminé. ■

Propos recueillis par
PHILIPPE DE BOECK